

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2018

1) Nombre adjoints et composition commissions

Suite à la démission pour raisons professionnelles de Mme RONDINI, le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à 6 et de regrouper la commission culture et communication et la commission sport, infrastructures publiques et festivités au sein d'une seule commission Vie association et animations.

2) Indemnité de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux qui ont reçu délégation

Le conseil municipal a fixé les indemnités brutes ainsi : Maire : 50,42% de l'indice 1020 ; adjoints : 20,5% de l'indice 1020 et conseillers municipaux qui ont reçu délégation 6,77% de l'indice 1020.

3) Projet city stade :

Le conseil municipal a approuvé le plan de financement et sollicite une aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2018 pour réaliser ce projet.

4) Acquisition immeuble rue de la Gare

Le conseil municipal décide d'acquérir l'immeuble situé 22 rue de la gare cadastré D n°113.

5) Prix vente terrains le long de la rue Maurice Gérard :

Le conseil municipal fixe le prix de cession des terrains à 45€ le m².

6) Aménagement future mairie : signature avenant

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise DUBAS.

7) Incorporation dans domaine public :

Suite à la réalisation du bornage de l'avenue de la Gare, le conseil municipal décide d'intégrer dans le domaine public les 3 parcelles qui constituent l'emprise de cette voie.

8) Obligation de dépôt d'une demande de permis de démolir :

Le conseil municipal décide d'instituer le permis de démolir obligatoire sur l'ensemble du territoire.

9) Décisions financières

- **Créances irrécouvrables** : Suite à une décision de justice, le conseil décide d'éteindre la dette d'une famille correspondant à des loyers non payés.
- **Décision modificative n°1** : Le conseil municipal décide d'inscrire les crédits nécessaires pour passer les écritures liées à une cession de terrain quartier St Martin.

10) Châteauroux Métropole

- **Groupement de commandes relatif à la qualité de l'air** : Le conseil municipal décide de participer au groupement de commandes relatif à la qualité de l'air dans les établissements recevant du public avec la ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et certaines communes de la Communauté d'agglomération.
- **Autorisation donnée à Châteauroux Métropole pour la vente des certificats d'Economie d'Energie** : Le conseil municipal décide d'autoriser Châteauroux Métropole à vendre lesdits CEE aux conditions offertes à Châteauroux Métropole par la société EdE et à percevoir le produit dans l'attente de nous le réaffecter.

11) Modification des statuts du Syndicat Mixte de Transports Scolaires d'Ardentes

Le conseil municipal a approuvé la modification des statuts du syndicat mixte de transports scolaires d'Ardentes qui intègre le remplacement de la commune d'Ambrault par la communauté de communes Champagne Boischaux, compétente en matière de transports scolaires.

12) Personnel

Le conseil municipal approuve la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2018.